Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_62-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 17 avril, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

**Etaient présents :** Raymond BLOUET, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Fabienne BONDON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL

**Excusés avec pouvoir :** Chrystel CAULET à Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN à Joseph THEBAULT, Maëlle CROSSE à Valérie PETITHOMME, Renan PARTHENAY à Thierry TILLARD, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Séverine BETHUEL à Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU à Philippe RAMIREZ

**Excusées :** Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT.

La séance est ouverte à 20h00.
Fabienne BONDON est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 23
Pouvoirs : 7
Votants : 30
Quorum : 17

## COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : LISTE DES MEMBRES PROPOSES

*N° Délibération CC/2026/62*

### *EXPOSE DES MOTIFS*

L'article 1650A du code général des impôts (CGI) rend obligatoire la constitution, par chaque EPCI à fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID), composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué), président de la commission,
- et 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée de membres, en nombre double, soit 40 noms, répondant aux conditions suivantes :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_62-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

La désignation des membres de cette commission doit intervenir dans un délai de 3 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.

La liste des 40 noms est à transmettre à la Direction régionale des finances publiques, qui désigne :
- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels a été dressée dans le tableau annexé.

## *VISAS ET CONSIDERANTS*

*Vu les statuts de Montfort communauté,*
*Vu les articles 1504,1505, 1507 et 1650A du Code Général des Impôts,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la liste des membres de la commission intercommunale des impôts directs telle que présentée en annexe.

- autorise le Président à notifier cette liste à la Direction Régionale des Finances Publiques.

*Certifié exécutoire par le Président,*
*Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*

*LE PRÉSIDENT,*
*Christophe MARTINS*

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE